



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 7 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 2024-09 modifiant le règlement de zonage 2009-03 visant à modifier la augmenter le coefficient au sol maximum de la zone 124-R.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 novembre 19h45 au Centre du Tricentenaire, 961, rue Notre-Dame.

L'objet de l'assemblée est de soumettre, à la consultation des personnes intéressées, le projet de règlement 2024-09 adopté lors de la séance du conseil du 7 octobre 2024.

Au cours de l'assemblée de consultation, le maire ou son représentant, par l'intermédiaire duquel se tiendra l'assemblée expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

1. Les projets de règlement peuvent être consultés :
 - au bureau municipal 819, rue Notre-Dame
 - sur le site internet de la Municipalité de Champlain
http://www.municipalite.champlain.qc.ca/fr/accueil_1.html

2. Résumé du projet :

Objet du règlement

Le présent règlement a pour but d'augmenter le coefficient d'emprise au sol maximum de la zone 124-R..

Donné à Champlain ce vingt-deuxième jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre (22 octobre 2024)

Donald Brideau, directeur général, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Donald Brideau, directeur général, greffier-trésorier certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis annexé sur le site internet de la municipalité et au bureau municipal entre 9 h et 16 h, le 22 octobre deux mille vingt-quatre.

DONNÉ À CHAMPLAIN,
Ce vingt-deuxième jour du mois d'octobre 2024

Donald Brideau, directeur général, greffier-trésorier